



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2022-10-01
DECISION DU MAIRE

**CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE**

**M. Mme ATTALAH Farid et Annie
SISTERON**

Locaux situés 44 rue Saunerie
04200 SISTERON

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la Commune souhaite poursuivre la location de locaux afin d'y accueillir les bureaux de LOGIAH.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Monsieur et Madame ATTALAH Farid et Annie domiciliés quartier le Baumas – 04200 Entrepierres, une convention bail pour l'utilisation de locaux leur appartenant situés 44 rue Saunerie – 04200 SISTERON - d'une surface de 21 m² (en rez-de-chaussée, comprenant une dépendance avec WC et lavabo).

ARTICLE 2 : Cette location est consentie pour une durée d'un mois soit du 01 Décembre 2022 au 31 Décembre 2022.

ARTICLE 3 : La présente location est consentie moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 300 € TTC .

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, M. et Mme ATTALAH Farid et Annie.

Fait à SISTERON, le 18-11-2022

Le Maire,

D. SPAGNOU.

